Gatineau, le 30 novembre 2016.

Mme Véronique Dubois
Secrétaire, Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

Objet : Observations en lien avec le Dossier R-3964-2016

Madame,

Depuis plusieurs années, je suis des traitements médicaux à cause de graves problèmes de santé. Suite aux recommandations de mon médecin, je n'ai pas de four micro-ondes, de téléphone cellulaire ni de WiFi (technologie sans fil) dans ma maison. J'évite maintenant de visiter amis et famille qui ont des compteurs intelligents et aussi non-communiquants car cela empire ma condition. J'évite également les endroits où il y a du WiFi, pour les mêmes raisons. Ce sont des conditions de vie très difficiles, croyez-moi.

J'ai encore un compteur électromécanique qui fonctionne très bien, et je veux le garder. S'il devait être remplacé, je veux qu'il le soit par un autre compteur électromécanique.

Si je me voyais imposer un compteur de nouvelle génération, je devrais évaluer le fait de déménager ou la possibilité d'utiliser une autre source d'électricité qu'Hydro-Québec (panneaux solaires, etc.). J'ai déjà une fournaise et un chauffe-eau au gaz naturel.

En date du 1er décembre 2014, j'ai fait parvenir une lettre par courrier recommandé à Hydro-Québec, #RN 058 592 616 CA (voir pièce jointe). J'y demandais qu'Hydro-Québec me fasse parvenir par écrit l'information prouvant l'innocuité de ces compteurs de nouvelle génération. Je n'ai eu à ce jour ni information ni même un accusé de réception de ma lettre.

Le RAPLIQ indique qu'il entend démontrer que le compteur électromécanique est offert en option de retrait aux États-Unis, ce qui n'était pas le cas en 2012-2014. Selon cette personne intéressée, il s'agit d'un élément nouveau qui contredit l'argument du Distributeur quant à la non-disponibilité des compteurs électromécaniques.

Je souligne l'importance pour la Régie de ne pas laisser Hydro-Québec démanteler et rebuter les 181, 500 compteurs électromécaniques encore disponibles.

Je revendique le droit de conserver le compteur électromécanique, comme nos voisins du Sud et je m'appuie sur la Charte des droits et libertés et les arguments contenus dans la lettre de l'avocat du RAPLIQ et finalement je demande que ma lettre soit publiée dans les **Observations** sur le site de la Régie.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Francine Larocque
621, rue Alban-Lavigne
Gatineau (Québec) J8P 3S9